

L'avenir du Second degré et de nos métiers, un débat

Vers une loi d'orientation et de programmation contre l'intérêt des élèves et l'avis des personnels ?

UN DIALOGUE SOCIAL BATTU EN BRÛCHE : DES DECISIONS CONTESTABLES PRISES AVANT MÊME LA FIN DE LA CONCERTATION

Le calendrier et la méthode indiqués par le Ministre ont été fortement ébréchés, en partie par le Ministre lui-même. La loi d'orientation et de programmation devait faire l'objet d'un processus en plusieurs étapes, garantissant à tous les instants la transparence et la consultation des acteurs concernés, à rebours des pratiques de l'ancien gouvernement : de juillet à septembre, concertation, en octobre, un rapport reprenant les propositions qui ont fait consensus et pointant celles qui ont fait clivage, en octobre et en novembre, négociations avec les organisations syndicales puis présentation du projet de loi au Conseil des Ministres et devant les instances consultatives (CSE) avant le débat et le vote au Parlement.

Plusieurs graves entorses sont apparues dès le départ mettant en cause la sincérité ou la capacité du Ministre à respecter le dispositif qu'il a fixé : avant même le terme des débats, le Ministère annonçait la poursuite de la réforme Chatel très contestée de la voie technologique qui en organise le démantèlement en sommant les enseignants concernés de renoncer à leur discipline de recrutement avant le 15 octobre. Le 12 septembre, par une déclaration commune entre le Premier ministre et l'ARF (association des régions de France), la décentralisation du service public d'Orientation auprès des régions est annoncée, ce que n'avait pu faire le gouvernement Raffarin en 2003 devant la lutte des personnels.

LE RAPPORT ISSU DE LA CONCERTATION, UN RECYCLAGE DE RECETTES ÉCULÉES QUI LÉGITIME LES RÉFORMES CHATEL

Le rapport issu de la concertation, remis au président de la République le 9 octobre, avance des préconisations pour le second degré qui non seulement ont été fortement contestées dans les

groupes de travail et par les personnels durant leurs luttes ces dernières années mais frappent par leur pauvreté.

Même s'il est affirmé que : « les objectifs du collège doivent clairement s'inscrire dans la double logique du socle commun de la scolarité obligatoire et de la poursuite d'études dans le second cycle », le collège est recroquevillé sur la seule scolarité obligatoire, actant ce faisant que l'objectif du socle commun n'est pas la poursuite d'études et reprenant la logique de viati-

que portée par le socle commun de la loi Fillon.

En affirmant, sans jamais en apporter la moindre preuve, que « pour gérer l'hétérogénéité scolaire, le collège unique doit assumer la continuité avec l'école primaire », les rapporteurs justifient leurs propositions d'échanges de services entre enseignants du premier et du second degré, d'enseignement par « champs disciplinaires », ouvrant ainsi la voie au retour de la bivalence au collège et à l'installation de « réseaux



du socle ».

La limitation du nombre d'heures de cours au collège se traduirait par une diminution des horaires disciplinaires. Couplée aux propositions de parcours culturels et artistiques en dehors de ces heures et au discours sur les fondamentaux, elle fait craindre pour l'avenir des disciplines artistiques et de l'EPS.

En ce qui concerne l'avenir du lycée, l'affirmation que « la majorité des participants à la concertation n'a pas souhaité remettre en cause la réforme en cours dans les voies générales et technologiques » fait fi de l'opinion largement majoritaire des personnels qui subissent cette réforme dans des conditions douloureuses et déstabilisatrices, réforme qui notamment, condamne les séries technologiques industrielles d'une part et la série L et les enseignements artistiques d'autre part à une mort certaine à court terme.

LES PROJETS INACCEPTABLES ET LES LOURDS SILENCES DU MINISTRE

En dépit de points de contentieux lourds, les négociations avec les organisations syndicales ont été menées au pas de charge par le Ministre en trois jours les 15, 16 et 17 octobre. Il n'y a eu depuis aucune nouvelle réunion et aucune remise d'un projet écrit. Les discussions sont bloquées alors que les projets du Ministère sont inacceptables :

- ⇒ Le Ministre, malgré ses engagements lors du CSE du 11 octobre, veut introduire le projet d'Ecole du socle par le biais d'une expérimentation qui vise à fusionner le premier degré et le collège en donnant le pouvoir d'imposer localement la bivalence ou d'envoyer certains professeurs de collège exercer dans le premier degré et réciproquement.
- ⇒ Il veut organiser une décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions qui décideraient en dernier ressort des créations et des suppressions de sections professionnelles, de BTS voire des sections technologiques. Cela conduirait à des offres pilotées essentiellement par des besoins locaux et immédiats, et pose la question à terme de l'avenir de la gestion des personnels enseignants concernés (mutation, recrutement, rémunération) qui est, jusqu'ici, de la responsabilité de l'Etat.
- ⇒ Il confirme le transfert des CIO aux régions, tout en maintenant les Co-psy dans la Fonction Publique d'Etat.
- ⇒ Il n'effectue aucun des changements attendus par les personnels : maintien des réformes des lycées et de la voie technologique, du LPC et du socle, aucune mesure pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des enseignants.